

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DÉCISIONS
SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2018**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01.72.04.64.44

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil.....	45
Nombre de Conseillers en exercice.....	45
Présents.....	27
Absents représentés.....	17
Absents excusés.....	1
Absents non excusés.....	0

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LE VINGT DECEMBRE à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 14 décembre 2018 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**PRÉSENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT (à partir du compte-rendu des débats), RHOUMA, Mmes GAMBASIO, WOJCIECHOWSKI, VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mme SEBAIHI, M. MOKRANI, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mme LESENS, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. ALGUL, TAGZOUT, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, PAURON, KIROUANE (à partir du 1^{er} vœu), MISSLIN (à partir du compte-rendu des débats), M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, LEFRANC (à partir du point B), MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes BAILLON, Sandrine BERNARD, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Méhadée BERNARD, adjointe au Maire, représentée par M. MOKRANI,
M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par M. MARCHAND,
Mme MISSLIN, conseillère municipale, représentée par Mme OUDART (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme KIROUANE, conseillère municipale, représentée par Mme WOJCIECHOWSKI (jusqu'au vote de l'urgence du vœu),
Mme SPIRO, conseillère municipale, représentée par Mme PETER,
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,
Mme SIZORN, conseillère municipale, représentée par Mme ZERNER,
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme MACEDO,
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER,
M. AIT-AMARA, conseiller municipal, représenté par Mme VIVIEN,
M. HEFAD, conseiller municipal, représenté par M. RHOUMA,
Mme POLIAN, conseillère municipale, représentée par M. BELABBAS,
Mme ANDRIA, conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,
Mme POURRIOT, conseillère municipale, représentée par Mme BAILLON,
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD.
Mme PHILIPPE, conseillère municipale, représentée par Mme APPOLAIRE,
Mme LEFRANC, conseillère municipale, représentée par M. AUBRY (jusqu'au point A).

ABSENT EXCUSE

M. PRAT, adjoint au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réunie la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(34 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 22 novembre 2018.

(35 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

/ APPROUVE l'inscription du vœu d'urgence proposé par le groupe Europe Ecologie les Verts relatif à un amendement de la loi d'orientation des mobilités.

(37 voix pour, 2 voix contre : Mme Sandrine BERNARD, M. VALLAT SIRIYOTHA et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

/ ENTEND la réponse apportée par Monsieur le Maire à la question posée par le groupe Europe Ecologie Les Verts relative au chantier de dépollution du collège Assia-Djebar.

(pas de vote)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Front de Gauche Communistes Ensemble et Citoyens relatif au soutien du mouvement social en cours.

(28 voix pour et 17 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mme RODRIGO, M. ZAVALLONE, Mme POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, PAURON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe de La France Insoumise relatif au soutien au mouvement populaire du 17 novembre dit des "Gilets jaunes".

(23 voix pour, 5 abstentions : MM. MARTINEZ, RIEDACKER, Mmes MISSLIN, SIZORN, ZERNER et 17 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mme RODRIGO, M. ZAVALLONE, Mme POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, PAURON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

A/ APPROUVE le principe d'organisation d'un référendum d'initiative locale le plus large possible sur le projet du SYCTOM de centre de valorisation énergétique et organique des déchets ménagers d'Ivry-Paris XIII et sa poursuite, AUTORISE le Maire à solliciter l'accord des autres Villes et arrondissements parisiens du bassin versant du centre de traitement Ivry-Paris XIII pour s'associer à cette démarche et DECIDE de convenir d'un minimum de participation de quatre villes et de deux arrondissements parisiens pour mettre en œuvre ce référendum.

(unanimité)

B1/ PREND ACTE de la stratégie de résorption des bidonvilles et AUTORISE le Maire à poursuivre la finalisation d'une convention 2018-2020 avec l'association Alteralia, l'Etat et le Département.

(39 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

B2/ APPROUVE l'octroi d'un soutien financier à l'association Convivances à hauteur de 5 000 €.

(39 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

C/ APPROUVE l'application de l'encadrement des loyers sur le territoire communal et DEMANDE à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre d'obtenir de l'Etat dans les meilleurs délais, selon les modalités définies par la loi ELAN et les textes d'application correspondants, la mise en place d'un dispositif expérimental d'encadrement des loyers, sur la commune d'Ivry-sur-Seine.

(39 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

/ APPROUVE le vœu d'urgence proposé par le groupe Europe Ecologie les Verts relatif à un amendement de la loi d'orientation des mobilités.

(41 voix pour et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

1A/ ADOPTE la décision modificative n° 2 de l'exercice 2018 du budget principal et PREND ACTE de ses annexes.

(35 voix pour et 10 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

1B/ ADOPTE la décision modificative n° 2 de l'exercice 2018 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique principal et PREND ACTE de ses annexes.

(unanimité)

1C/ ADOPTE la décision modificative n° 2 de l'exercice 2018 du budget annexe du cinéma municipal Le Luxy et PREND ACTE de ses annexes.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

2/ AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année dans l'attente de l'adoption du budget primitif (budget principal), dans la limite de 9 300 000 € pour tous types d'immobilisations spécifiées.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

3/ FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2019, à 0,281 € le taux de l'unité de taxation des droits de voirie, les tarifs de la "Foire à la Bricole" pour 2019 (identiques à ceux de 2018) et DECIDE en ce qui concerne les tournages de films :

- d'augmenter de 1,8 % (arrondi au % et à l'€ le plus proche) le montant des prestations facturées (hors occupation du domaine public) figurant dans le barème ci-annexé, hormis celles liées aux tournages de nuit et à la taille de l'équipe, dont le montant est plus fortement augmenté,
- du maintien de l'exonération du paiement de l'ensemble des droits liés aux tournages de films pour ceux réalisés dans le cadre de projets d'écoles sur présentation d'attestation de la direction d'établissement et pour les projets faisant l'objet d'une aide financière de la Ville (Coup de pouce), du Conseil départemental du Val-de-Marne ou encore du Conseil régional d'Île-de-France,
- du maintien de l'abattement de 50 % pour les films d'une durée inférieure à 59 minutes, hors films à vocation publicitaire,
- de facturer tout tournage constaté sans qu'il ait fait l'objet d'une autorisation préalable de la Ville conformément au barème en vigueur, facturation à laquelle s'ajouteront le montant correspondant à 4 h de « mise en œuvre technicien », ainsi que le doublement des droits figurant dans la nomenclature des droits de voirie (conformément à cette dernière),
- de facturer l'instruction même en cas de désistement de la production (dès lors que l'instruction aura donné lieu à l'établissement d'une simulation financière, un forfait correspondant à 6 h de « mise en œuvre technicien » sera facturé à la production dûment informée au préalable).

(35 voix pour et 10 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

4/ FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2019, le tarif annuel de la redevance spéciale de collecte et de traitement des déchets des industriels, commerçants et artisans dite "redevance des bacs roulants", distinguant le tarif applicable aux déchets collectés sélectivement, PRECISE que les bacs de collectes sélectives dont le contenu ne respecte pas les prescriptions qualitatives imposées seront facturés au tarif maximum, PRECISE que cette redevance sera perçue trimestriellement, étant entendu que chaque trimestre commencé est dû ; exception sera faite pour les déchets générés par les tournages de films dont la redevance sera perçue par semaine et PRECISE que cette redevance perçue par la Ville sera reversée à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dans le cadre du transfert des compétences.

(37 voix pour et 8 voix contre : MM. RHOUMA, HEFAD M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

5/ FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2019, les tarifs de restauration scolaire, des repas servis aux fonctionnaires de l'Education Nationale, des accueils du matin en élémentaire et maternelle, des accueils du soir en maternelle, des accueils de 16h30 à 17h dans les écoles élémentaires, des accueils du soir (aides aux leçons et activités de loisirs) en élémentaire, du centre de loisirs associé à l'école Einstein (CLAE), de l'accueil du soir à l'école Einstein, des centres de loisirs élémentaires et maternels, des classes de pleine nature, les tarifs demi-journée d'animation de la Direction de la Jeunesse et des maisons de quartier pour l'accueil des 11/17 ans et des 18/25 ans, de la cotisation annuelle des antennes de quartier de la Direction de la Jeunesse, des séjours vacances et mini séjours pour l'enfance, la jeunesse et les maisons de quartier, les tarifs journaliers de camping des centres de loisirs et des maisons de quartier, les tarifs annuels des cours municipaux d'activités culturelles (conservatoire de musique et de danse classique, théâtre, arts plastiques), les tarifs des inscriptions en double cursus pour la danse classique et musique au conservatoire, le tarif annuel des cours municipaux d'activités culturelles pour les usagers domiciliés hors de la Commune, des participations aux frais d'entretien des instruments prêtés, des fournitures adultes pour les cours d'arts plastiques, les tarifs trimestriels des cours individuels du Tremplin, les tarifs des activités de maisons de quartier, les tarifs de la restauration du personnel communal et FIXE le tarif du premier renouvellement du badge unique d'accès aux bâtiments, parkings communaux et restauration communale.

(33 voix pour et 12 voix contre : MM. RHOUMA, HEFAD, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

6/ APPROUVE les demandes de financements qui seront réalisées auprès de la Région, du SIPPAREC et auprès de tout autre financeur pour la réalisation des actions projetées pour la propreté de la Ville et APPROUVE le programme des actions pour la propreté de la Ville.

(unanimité)

7/ SOLLICITE une subvention auprès du Ministère de la Culture pour participer à la réalisation de l'œuvre de l'artiste Agnès Thurnauer sur le square de la Minoterie à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

8/ AUTORISE le Maire à mandater, dès que nécessaire, aux associations et autres organismes locaux percevant une subvention communale et qui en ont justifié la nécessité, un ou plusieurs acomptes de subvention au titre de 2019 dans la limite du quart du montant accordé en 2018.

(35 voix pour, 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. BEAUBILLARD, SEBKHI, ALGUL, CHIESA)

9/ APPROUVE l'acquisition à la SCCV « CARIVRY » (ou à tout substitué) du volume immobilier portant le numéro 4 conformément à l'état descriptif de division volumétrique établi le 7 septembre 2018 par le cabinet de géomètres GTA, et dépendant actuellement du périmètre du projet immobilier de la société « CARIVRY », sis 2/22, rue René Villars et 12/16, rue André Voguet à Ivry-sur-Seine, sur les parcelles nouvellement cadastrées section K n° 270, 272 et 275.

(41 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

10/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2017 relatif à la ZAC du Plateau présenté par l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne, devenue Grand Paris Aménagement, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes.

(33 voix pour et 12 abstentions : MM. TAGZOUT, ALGUL, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

11/ CONSTATE la désaffectation matérielle de l'emprise foncière sise 15, quai Marcel Boyer à Ivry-sur-Seine, cadastrée section A n° 289 pour une superficie de 10 m², propriété de la Commune, PRONONCE le déclassement dudit bien et son intégration dans le domaine privé de la Commune et APPROUVE sa cession à la société civile immobilière « UrbanIvry » (ou à tout substitué) ainsi que l'avenant à la promesse unilatérale de vente avec la société civile immobilière « UrbanIvry », les conditions financières restant inchangées.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. BELABBAS, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

12/ ACCORDE le cautionnement au lycée professionnel et technique privé dénommé « école des techniques de l'image-CE3P » sur l'intégralité de l'emprunt de 688 345,00 € que ce dernier se propose de contracter auprès de l'établissement bancaire « Crédit Mutuel » dans le cadre des nouveaux travaux de rénovation de l'ensemble immobilier sis 5, rue René Robin à Ivry-sur-Seine (94200) que cet organisme loue actuellement à la Commune en vertu d'un bail commercial renouvelé.

(unanimité)

13/ PREND ACTE du bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°5 du PLU, PRECISE que la délibération et le bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°5 du PLU annexé à cette dernière seront présentés par le Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre devant le Conseil de territoire avant l'approbation par ce dernier du projet de modification simplifiée n°5 du PLU de la Ville, PRECISE que la délibération et le bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°5 du PLU annexé à cette dernière seront tenus à la disposition du public, en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et PRECISE que la délibération sera transmise à Monsieur le Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

(34 voix pour, 1 voix contre : M. BELABBAS et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

14/ EMET un avis favorable à la demande d'ouverture des commerces de détail les dimanches 1^{er} septembre, 8 décembre, 15 décembre, 22 décembre et 29 décembre 2019.

(25 voix pour, 15 voix contre : Mmes PETER, SPIRO, OUDART, ZERNER, SIZORN, KIROUANE, MACEDO, M. SEBKHI, Mme VIVIEN, MM. AIT-AMARA, CHIESA, RHOUMA, HEFAD, TAGZOUT, ALGUL et 5 abstentions : M. BEAUBILLARD, Mmes PIERON, WOJCIECHOWSKI, GAMBIAIO, LESENS)

15/ ACCORDE la garantie communale à la S.C.C.V le Square à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt n°DD13030440 d'un montant total de 4 996 000 € qu'elle se propose de contracter auprès d'ARKEA Banque pour la construction de 26 logements PSLA sis 13, rue Roger Buessard et Gaston Picard à Ivry-sur-Seine.

(39 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

16/ APPROUVE le protocole opérationnel pour une stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne « Quartier Vérolot », **FIXE** la participation financière de la Ville/EPT à l'opération à 1 521 804 €, **FIXE** la participation financière de la Ville pour les études préalables à l'opération à un montant global de 100 000 € sur l'année 2019, **SOLLICITE** une subvention de l'ANAH, dans le cadre des dépenses d'ingénierie et du déficit de l'opération de résorption de l'habitat indigne (RHI) portant sur le 34, rue Vérolot, à hauteur de 70 % du montant prévisionnel toutes taxes comprises des dépenses d'ingénierie et du déficit de l'opération, soit une subvention de 138 488 € concernant les dépenses d'ingénierie et une subvention de 761 520 € concernant le déficit de l'opération et **SOLLICITE** une subvention de la DRIHL dans le cadre du déficit de l'opération portant sur l'immeuble sis 24, rue Vérolot, à hauteur de 50 % du montant prévisionnel hors taxes du déficit de l'opération, soit une subvention de 1 290 408 €.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

17/ APPROUVE la résiliation de la convention d'objectifs pluriannuelle conclue entre l'Association pour le Logement des Jeunes Ivryens (ALJI) et la Ville d'Ivry-sur-Seine et **APPROUVE** la convention entre l'OPH d'Ivry-sur-Seine, la Ville d'Ivry-sur-Seine et l'association pour le logement des Jeunes Ivryens fixant les conditions de sortie des lieux du foyer sis 6, avenue Spinoza à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

18/ ACCORDE une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 200 000 € pour la modernisation de ses parkings.

(unanimité)

19/ SOLLICITE auprès des financeurs potentiels les subventions nécessaires à l'élaboration du Plan Vélo 2019 à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

20/ PREND ACTE du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Métropole du Grand Paris pour l'année 2018.

(35 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

21/ PREND ACTE du bilan annuel 2017 du contrat de ville Seine-Amont réalisé par l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre après avis des Conseils citoyens d'Ivry-sur-Seine.

(35 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

22A/ APPROUVE l'avenant n° 12 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du chauffage urbain du Centre-ville ainsi que le nouveau règlement de service.

(35 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

22B/ APPROUVE l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du chauffage urbain d'Ivry Port Centre ainsi que le nouveau règlement de service.

(35 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

23/ PREND ACTE du rapport annuel de la société Lombard et Guérin, délégataire du service public des marchés d'approvisionnement de la Ville, pour l'exercice 2017.

(33 voix pour et 12 abstentions : MM. TAGZOUT, ALGUL, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

24/ PREND ACTE de l'avancement des travaux de la mission municipale spécifique d'information et d'évaluation sur la poursuite du projet du SYCTOM de centre de valorisation énergétique et organique des déchets ménagers d'Ivry-Paris XIII et DECIDE de proroger de six mois la durée de ladite commission.

(43 voix pour et 2 voix contre : MM. TAGZOUT, ALGUL)

25/ APPROUVE l'adhésion au Mouvement national de lutte pour l'environnement et AUTORISE le versement de la cotisation annuelle, soit un montant de 2 400 €.

(unanimité)

26/ APPROUVE l'adhésion de la Ville à la centrale d'achat « SIPP'n'CO » à compter du 1^{er} janvier 2019 pour les bouquets n° 2, 3, 4 et 6.

(unanimité)

27/ APPROUVE le départ, du 22 février au 2 mars 2019, d'une délégation ivryenne présidée par Madame Séverine Peter, Adjointe au Maire en charge des Relations Internationales et composée de 10 personnes (élus, administration et ivryen.ne.s), au Sahara Occidental pour soutenir le peuple sahraoui, les prisonniers politiques, le droit à l'autodétermination du peuple et pour participer au Sahara Marathon et AUTORISE le règlement des frais sur place de la délégation du 22 février au 2 mars 2019 à l'association des Amis de la République Sahraouie Démocratique (AARASD) d'un montant de 3 000 € pour 10 personnes et 9 jours.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

28/ APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de 2 500 € (deux mille cinq cent euros) à l'association Kokoya International pour la réalisation du projet théâtral « Le médecin malgré lui. Intrigues et coup de bâton ».

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

29/ APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de 1 550 € (mille cinq cent cinquante euros) à l'association Kokoya International afin de soutenir son projet « Mémoires de quartier ».

(unanimité)

30/ APPROUVE la convention avec Europa Cinémas relative à la diffusion des films européens pour l'année 2018 en partenariat avec le cinéma Le Luxy.

(unanimité)

31/ AUTORISE le remboursement aux frais réels de l'hébergement de l'agent Leslie Darel, responsable jeune public du Luxy, durant le festival international du film d'animation d'Annecy 2019, sur production des pièces justificatives et pour un montant maximum de 120 € par nuitée.

(35 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

32/ APPROUVE l'aide à projet de 4 000 € destiné à Envie de Tempête Productions pour soutenir le long métrage réalisé par Jean-Gabriel Périot, issu de l'atelier cinéma entre le cinéma Le Luxy et le lycée Romain Rolland pour l'année scolaire 2017/2018.

(unanimité)

33/ ACCORDE un mandat spécial aux élus désignés, afin qu'ils se rendent sur les centres de vacances organisés par la Ville au cours du mois de février 2019.

(35 voix pour et 10 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

34/ APPROUVE les conventions relatives à la mise en place du plan mercredi et à la modification du projet éducatif de territoire avec la Préfecture du Val-de-Marne, la direction académique de l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

(unanimité)

35A/ DECIDE, à compter du 1^{er} janvier 2019, la création des emplois suivants :

- 1 emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- 1 emploi de rédacteur,
- 2 emplois de rédacteur à temps non complet,
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- 5 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- 4 emplois d'adjoint administratif,
- 1 emploi de technicien,
- 2 emplois d'agent de maîtrise,
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- 8 emplois d'adjoint technique,
- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe,
- 3 emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe,
- 2 emplois d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'infirmier en soins généraux hors classe.

et la suppression des emplois suivants :

- 4 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- 16 emplois d'adjoint administratif,
- 2 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'adjoint technique,
- 2 emplois d'adjoint d'animation.

(39 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

35B/ DECIDE, pour l'année 2019, la création de 12 postes d'agent recenseur dont la rémunération s'établit comme suit :

- 2 € par bulletin individuel,
- 2 € par feuille de logement,
- 1,50 € par dossier collectif d'adresses,
- 0,50 € par fiche de logement non enquêté,
- 20 € par séance de formation,
- 30 € par demi-journée d'autres travaux (classement des imprimés...).

et PRECISE que ces postes sont créés dans le cadre exclusif des opérations de recensement de l'année 2019 et que la Commune recevra dans ce cadre une dotation forfaitaire de recensement de l'Etat.

(unanimité)

35C/ DECIDE, à compter du 1^{er} janvier 2019, la création d'emplois répondant à un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

- 7,5 mois d'adjoint technique.

et la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 25 mois d'adjoint d'animation,
- 12 mois d'adjoint administratif,
- 12 mois d'adjoint technique,
- 12 mois d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe,
- 4 mois d'éducateur de jeunes enfants,
- 4 mois de technicien,
- 12 mois de rédacteur,
- 6 mois d'attaché.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

36/ DECIDE, à compter du 1^{er} janvier 2019, d'instaurer l'indemnité de sujétions des conseillers territoriaux des activités sportives et physiques.

(unanimité)

37/ APPROUVE la convention avec l'association SOS MNS afin d'assurer la continuité du service public au sein des installations nautiques de la Ville pour l'année 2019.

(unanimité)

38/ RECTIFIE la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du budget principal par imputation des crédits de cession liés à l'opération Villars en investissement (compte 024).

(41 voix pour et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA,
Mme BAILLON)

/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activité et du compte administratif 2017 du SIRESCO.

(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activité et du compte administratif 2017 du SIPPPEC.

(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2017 du SIFUREP.

(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activité et du compte administratif 2017 du SIGEIF.

(affaire non sujette à un vote)

/ APPROUVE le vœu d'urgence proposé par le groupe Europe Ecologie les Verts relatif à un amendement de la loi d'orientation des mobilités.

(41 voix pour et 4 abstentions)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2018.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 00H45

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU